



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

MOTION POUR UNE AIDE AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 10 octobre à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, suite à une proposition de la Confédération Paysanne

VU la proposition du Bureau du 6 octobre 2014,

Adopte la motion suivante

CONSIDÉRANT:

- Qu' en Lozère, 6,5%de la surface agricole, soit 17 111 hectares sont cultivés en mode de production biologique,
- Que 6 % de ces surfaces sont en conversion et 94% sont déjà certifiées.
- Que les aides AB en Lozère en 2013 représentent 110 demandes d'aide au maintien pour 370 000 €, 35 demandes d'aide à la conversion pour 190 000 C.
- Que le programme Ambition bio 2017 vise le doublement des surfaces cultivées en mode de production biologique,
- Que lors des concertations régionales pour le programme Ambition Bio 2017, les objectifs de la Région Languedoc-Roussillon sont " d'assurer la rémunération des producteurs biologiques afin de pérenniser les conversions et maintenir la dynamique de croissance "
- Que l'agriculture biologique et les produits qui en sont Issus représentent un secteur économique porteur et dynamique, qu'elle contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

DEMANDE

- Que l'aide au maintien continue d'être accessible à tous les producteurs biologiques sur l'ensemble du territoire sans limitation de durée,
- Que les aides biologiques soient supérieures aux autres aides agro-environnementales moins exigeantes,
- Que les aides biologiques soient plafonnées par exploitation et que s'applique la transparence.

Délibéré à Mende, le 10 octobre 2014

